



Commission Locale de l'Eau 28 mai 2010

Compte-rendu de réunion

Le 28 mai 2010, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Loir s'est réunie à Vendôme, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU, Président de la CLE.

La liste de présence se trouve en annexe.

=====

Ordre du jour :

- Composition du bureau de la CLE : Nouveau membre
- Rapport d'activités 2009 : Validation
- Cellule d'animation du SAGE (Secrétariat et 2^{ème} animateur)
- Avis de la CLE sur les dossiers réglementaires
- Etude « pré-localisation des zones humides »
- Etude de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir
- Ouvrages éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau
- Etude « Tendances, Scénarios, Stratégie » :
 - Présentation des conclusions du scénario tendanciel pour chaque enjeu et de l'analyse socio-économique, pour validation
 - Pistes de scénarios alternatifs : travaux des commissions géo-thématiques et autres propositions, pour contribution

■ **Ordre du jour n°1 : Composition du bureau de la CLE**

Les membres de la CLE délibèrent favorablement en faveur de l'intégration au bureau de la CLE de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Maine-et-Loire.

■ **Ordre du jour n°2 : Rapport d'activités de l'année 2009**

En 2009, l'ensemble des missions du SAGE a été réalisé : suite à l'état des lieux, le diagnostic a été élaboré et validé en CLE le 19 juin. Est constatée une large participation des acteurs pour ce travail.

En termes d'amélioration, les aspects de communication sont à poursuivre : plusieurs travaux sur le site Internet n'ont pas pu être réalisés en 2009, comme l'interface cartographique, l'accès privé, la préparation du cahier des charges pour faire appel à un prestataire extérieur.

Par ailleurs, une solution pérenne doit être mise en place pour l'appui administratif nécessaire aux missions du SAGE.

▶ Aucune remarque n'est émise sur ce rapport. Les membres de la CLE ont jusqu'au 5 juin pour faire remonter leurs remarques pour ajustements, avant transmission au préfet coordonnateur du projet (préfet de la Sarthe).

■ **Ordre du jour n°3 : Cellule d'animation du SAGE (Secrétariat et 2^{ème} animateur)**

Secrétariat du SAGE

Fin avril : Une délibération de l'Etablissement public Loire (EP Loire) a été prise pour mettre en place un contrat d'accompagnement – Contrat Unique d'Insertion (CUI – CAE)

- Durée de 8 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois
- Temps hebdomadaire : 20 heures. Il est rappelé que lors du bureau du 28 avril, les membres présents ont émis le souhait de mettre en place un contrat de 35h. Vu les délais, ceci n'a pas pu être mis en place ; la période de 2010 permettra de constater si le temps hebdomadaire est à prolonger.

Début mai : Mise en ligne de l'offre sur Pôle Emploi

Prise de poste prévisionnelle : fin juin 2010

2^{ème} animateur

Fin avril : Une délibération du bureau de la CLE a été prise en faveur du recrutement d'un(e) 2^{ème} chargé(e) de mission pour renforcer la cellule d'animation.

Mi mai : Un courrier officiel a été adressé à l'EP Loire pour solliciter la mise en œuvre des démarches relatives à cette décision.

Prise de poste prévisionnelle : début d'année 2011

■ **Ordre du jour n°4 : Avis de la CLE sur les dossiers réglementaires**

La liste de l'ensemble des dossiers ou pièces de déclaration et d'autorisation transmis à la CLE durant l'année 2009, pour information (déclaration) ou avis (autorisation) est distribuée aux membres de la CLE.

A noter : le SAGE n'étant pas approuvé, il n'y a pas d'obligation réglementaire à demander les avis de la CLE sur ce type de dossier. Cependant, le recul montre que les discussions qui peuvent

avoir lieu en bureau¹ sur ce type de dossiers permettent de discuter de projet structurant et des aspects concrets liés à l'eau sur son bassin versant.

Les membres de la CLE n'émettent pas de remarque particulière sur ce point.

■ **Ordre du jour n°5 : Etude « pré-localisation des zones humides »**

Rappel du double objectif de cette étude :

1. disposer d'une **connaissance homogène des zones humides probables** (enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides) sur l'ensemble du bassin (étape 1)
2. mettre en place une méthode de **hiérarchisation** de ces enveloppes afin de prioriser les inventaires « terrain » à réaliser par la suite (étape 2)

A noter :

Cette étude consiste à pré-localiser les zones humides et non pas à les inventorier précisément. Les résultats de celle-ci constitueront une base de travail ; ensuite, des inventaires précis de terrain, partagés par les acteurs, seront à réaliser. L'ensemble des partenaires sont néanmoins à associer pour ce travail de pré-localisation.

Les inventaires au titre de la police de l'eau se distinguent de ce travail. En effet, si un projet ne se situe pas dans l'une des enveloppes pré-localisées et qu'il affecte cependant une zone humide, il reste soumis au régime de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ou des ICPE².

Importance de la communication

L'importance de la communication est soulignée ; la démarche doit être bien comprise : les résultats de l'étude ne définiront pas précisément les contours des zones humides et comportera des imprécisions, les zones seront, pour la plupart, surévaluées. Cependant, l'intérêt est bien d'avoir une connaissance homogène à l'échelle du bassin du Loir des zones d'alerte où il y a des fortes probabilités de présence de milieux humides.

Une prochaine lettre de la CLE présentera cette étude, ses objectifs et ses finalités.

Cabinet retenu

La société TTI production a été retenue pour la réalisation de cette étude. C'est la même société qui réalisera parallèlement le même type d'étude sur le territoire du SAGE de la nappe de Beauce, hormis le bassin du Loir qui est effectué par le SAGE Loir.

Calendrier et réunions

Lancement de l'étude : mai 2010

Durée de l'étude : 12 mois

Les réunions prévues à minima sont les suivantes :

- 28 mai 2010 : lancement de l'étude (réunion commune avec le bureau)
- 28 juin 2010 : validation des données et méthodologie de traitement réalisé
- validation de la phase de cadrage méthodologique (Etape 1)
- validation de la phase de cadrage méthodologique
- validation des travaux de pré-localisation
- validation de l'étape 1
- Cadrage méthodologique (Etape 2)
- validation de l'étape 2

L'ensemble des éléments relatifs à cette étude sont mis en ligne sur le site internet www.sage-loir.fr.

■ **Ordre du jour n°6 : Etude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir**

¹ La CLE a délégué à son bureau le traitement et les formulations d'avis sur ce type de dossiers (cf. règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Loir)

² ICPE = Installations Classées Pour l'Environnement

Cette étude est portée par l'EP Loire, suite à la sollicitation de la CLE du SAGE Loir.

Avril à juin 2010 : Le projet de cahier des charges a fait l'objet d'une phase de consultation. Ont été consultés : les deux régions, les 5 conseils généraux, les 2 DREAL, les 5 DDT, l'association CADVIL, plusieurs syndicats et communautés de communes œuvrant dans ce domaine, la CLE du SAGE Loir.

Mai 2010 : le cahier des charges et le dossier de demande de subvention sont passés aux comités régionaux de pré-programmation du Plan Loire pour la région Centre et Pays de la Loire. Ces éléments ont reçu un avis favorable.

3 juin 2010 : ce dossier sera présenté en Comité de Gestion du Plan Loire. Après avis de ce comité, la publicité du marché pourra être lancée.

En comptant environ 2 mois pour la passation du marché, le lancement de l'étude est prévu pour le mois d'octobre 2010.

■ **Ordre du jour n°7 : Ouvrages éligibles aux aides majorées et hors contrat de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Parmi les 10 à 12 000 obstacles recensés sur le bassin Loire Bretagne, l'objectif est de cibler les financements sur les ouvrages et cours d'eau (logique d'axe) où l'on attend des résultats à moyen terme, avec engagement des travaux avant fin 2012.

400 ouvrages doivent ainsi être ciblés pour la mise en place de projet de travaux d'aménagement ou d'effacement d'ici la fin du 9^e programme.

L'élaboration de la liste s'effectue ainsi :

- Le recensement des cours d'eau et obstacles
 - Liste de travail élaborée par le groupe de travail « continuité écologique » (DREAL bassin, agence, ONEMA).
 - Propositions des services régionaux et départementaux
- La concertation et la consultation
 - CLE des SAGE consultées d'Avril à fin Juin
 - Commissions territoriales du Comité de Bassin réunies à l'automne

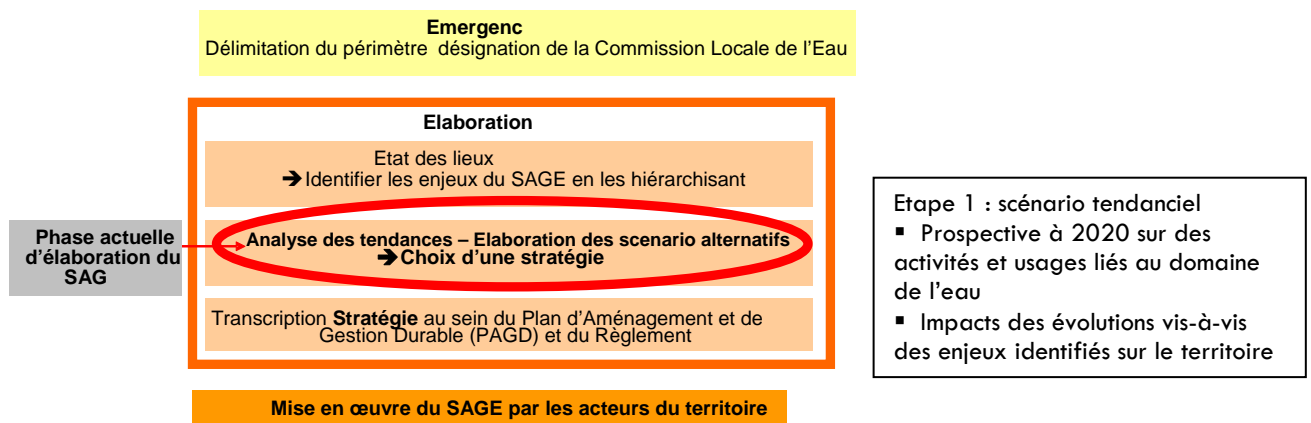
L'avis du conseil d'administration de l'Agence est attendu pour fin octobre.

► Les membres du bureau de la CLE (28 avril 2010) ont décidé de ne pas émettre d'avis de la CLE au regard de l'état d'avancement des travaux du SAGE en la matière et du temps imparti pour l'analyse. Un courrier en ce sens a été transmis au Comité de Bassin.

Il n'y a pas d'objection de la part des membres de la CLE sur cette réponse.

Il est indiqué que les CLE des SAGE Huisne et Sarthe Amont ont fait de même, dans le sens de leur travail de réflexion mené, avec notamment l'élaboration partagée d'une grille multicritères – outil d'aide à la décision sur le devenir des ouvrages.

■ **Ordre du jour n°8 : Etude « Tendances, Scénarios, Stratégie »**
Jacques Marrec (SCE) – cf. diaporama



■ **Présentation du scénario tendanciel et de l'analyse socio-économique**

Evolutions des activités/usages à horizon 2015/2020

L'ensemble des membres de la CLE est d'accord avec les évolutions présentées.

Impact de ces évolutions sur les enjeux du SAGE à horizon 2015/2020

Enjeu qualité de l'eau – problématique « nitrates »

L'importance de la mise en application de la réglementation est soulignée, à titre d'exemple la mise en place de rétention de cuves.

Il est rappelé que le périmètre de protection de captage (PPC) est un outil réglementaire de protection des captages contre les pollutions accidentelles et ponctuelles, et non pas contre les pollutions diffuses.

Enjeu qualité de l'eau – problématique « phosphore »

L'origine du phosphore est plutôt de l'ordre des pollutions ponctuelles (domestiques – industriels). La part agricole est difficile à évaluer. Néanmoins, le peu d'élevage présent sur le bassin du Loir et la diminution des engrais minéraux phosphorés donnent des éléments d'indication pour des apports faibles.

Enjeu qualité de l'eau – problématique « pesticides »

Est discuté des conséquences des pollutions diffuses en Eure-et-Loir : est observé une « fuite en avant » avec des captages d'eau potable allant chercher l'eau dans des nappes plus profondes.

Il est rappelé que les pesticides sont de la responsabilité de l'ensemble des utilisateurs (agriculteurs, particuliers, collectivités, SNCF...).

Discussions autour des molécules de substitution : Le risque de diminution du nombre de molécules, certes avec un meilleur profil éco-toxicologique, laisse à penser qu'elles seront utilisées en plus grande quantité. Le principe de précaution et le problème des rapports de force entre industriels et orientations politiques sont soulignés. Le problème du retard du suivi pour détecter les nouvelles molécules (mise en place de nouvelles analyses...) par rapport à leur mise sur le marché est indiqué.

Enjeu qualité des milieux aquatiques

Une forte déception est ressentie par plusieurs acteurs sur les éléments présentés qui ne montrent pas d'évolution positive d'ici 20 ans. En effet, cette projection présente l'état des milieux si les démarches actuelles ou les inactions restent en l'état.

Deux freins sont évoqués pour mettre en place des démarches en la matière : Les réalités économiques avec un bassin majoritairement rural et dépourvu d'importantes ressources financières / Des

considérations culturelles posant des difficultés d'acceptation de la part des propriétaires d'ouvrages et des riverains pour l'aménagement ou la suppression des ouvrages.

Enjeu gestion quantitative (rareté de la ressource)

Il est rappelé que la gestion quantitative de la nappe de Beauce est traitée au sein du SAGE « nappe de Beauce ».

Est constaté le manque de connaissance sur les masses d'eau superficielles de l'aval du bassin. Y a-t-il une réelle pression et d'où vient elle ? (prélèvements, plans d'eau)... Un groupe technique spécifique sur la gestion quantitative va être réuni en septembre 2010 pour traiter de cette question et de la problématique de la nappe du cénomani.

Enjeu inondations

L'étude à venir (2010) sur la réduction du risque inondation va prendre en compte les questions du risque de manière globale : l'aléa et la vulnérabilité.

Est indiqué que les nouveaux Plan de Prévention du Risque Inondation, comme celui du Maine-et-Loire, prescrivent, en mesures obligatoires, des mesures de réduction de la vulnérabilité aux habitations.

Enjeu Sécurisation de l'Alimentation en eau potable

L'application nécessaire des Schémas Départementaux d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) pour la sécurisation (interconnexions...) est indiquée. Par ailleurs, leur limite est discutée : ceux-ci ne proposent pas d'action de protection des nappes, ce ne sont pas des actions en vue de l'amélioration de la qualité générale de l'eau.

Etude socio-économique

Caractérisation des activités économiques : Un complément d'état des lieux sur le poids économique des activités et sur la dynamique du développement économique local

Bilan économique de la gestion de l'eau

- Présentation des montants d'investissements et d'aides pour la gestion de l'eau
- Analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau

La synthèse des investissements¹ montrent un total d'environ 272 millions d'€ dépensés de 1998 à 2008 (11 ans). Le montant des subventions (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Conseils généraux) s'élève à 172,5 millions d'€. La différence entre investissements et subventions (100 millions d'€) représenteraient la part d'autofinancement des autres collectivités.

Conclusions : Les investissements majoritaires (1998-2008) sont :

1. Assainissement / Eau potable
2. Maîtrise des pollutions diffuses agricoles
3. Faible émergence de l'hydromorphologie / enjeu de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Il est noté qu'une part des dépenses engagées dans le domaine de l'eau potable est plutôt de l'ordre du curatif ; mesures nécessaires du fait de la dégradation de la qualité des eaux par les pollutions diffuses et qu'il y a ainsi des transferts économiques de l'agriculture vers les collectivités.

L'économie de l'eau du bassin est caractéristique d'un territoire très rural :

- Environ 60% des coûts de la gestion de l'eau sont couverts par les usagers du territoire
- Un fort appui sur le contribuable (36%)
- Une solidarité financière du district Loire-Bretagne (3% sur 11 ans).

La question du potentiel hydroélectrique est évoquée, ainsi que les nouvelles technologies permettant de diminuer les impacts sur le cours d'eau et les espèces qui y vivent.

¹ Montant des investissements : Seuls les coûts d'études et des travaux des collectivités ayant bénéficiés de financements apparaissent

Sur le thème de la qualité hydro-morphologique : il est observé un décalage entre les enjeux environnementaux définis sur les masses d'eau et les moyens de financement existants pour y répondre. Il y aurait absence de circuit financier solide dans ce domaine, contrairement à celui de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

- ▶ **Conclusions :** Suite à cette présentation et aux différentes discussions, le rapport du scénario tendanciel est adopté à l'unanimité par les membres de la CLE. Ceux-ci ont jusqu'au 10 juin 2010 pour transmettre leurs dernières remarques.
- ▶ Le rapport finalisé parviendra début juillet aux membres de la CLE. La version projet du rapport est sur le site du SAGE : www.sage-loir.fr

Pistes de scénarios alternatifs : travaux des commissions géo-thématiques et autres propositions, pour contribution

Pour les points non satisfaisant mis en avant par le scénario tendanciel, des scénarios alternatifs sont élaborés. Cela consiste à étudier les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du SAGE.

- Quels objectifs souhaités ?
- Quels moyens à associer pour parvenir aux objectifs fixés ? (techniques, économiques, organisationnels)

Un travail d'échanges s'est tenu autour d'un tableau présentant, par enjeu, les résultats attendus en 2020 / 2021 et des 1^{ères} propositions de scénarios issues du travail des commissions.

Vous trouverez le contenu des discussions et propositions émanant de ce travail dans le tableau en annexe, dernière colonne intitulée « propositions et remarques ».

Les membres de la CLE valident les têtes de chapitre pour chaque enjeu.

Suite du travail :

- ▶ Le scénario tendanciel finalisé, le travail sur les scénarios alternatifs se poursuit. Le bureau d'études, sur la base des premières propositions de scénarios envisageables (validées ce jour par les membres de la CLE, cf. tableau en annexe) va **bâtir plusieurs scénarios** dans l'objectif d'atteindre des objectifs plus ambitieux sur l'état des milieux et de la ressource en eau ainsi que dans la satisfaction des usages. Ces scénarios devront rester dans le champ de compétence des SAGE.
- ▶ **Chaque scénario sera caractérisé de façon identique pour fournir les éléments de choix à la CLE :** analyse globale de la faisabilité des actions (organisation, technique, financier), objectifs associés, impacts sur les activités humaines et bilan socio-économique.
- ▶ D'ici fin 2010, les commissions thématiques, le comité technique et le bureau de la CLE travailleront sur cette 2^{ème} étape de travail :

MOIS	Etape 1 : Scénario tendanciel Approche socio-économique							Etape 2 : Scénarios contrastés						
	nov-09	dec-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	dec-10
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Réunions														
Prestataires / Maître d'ouvrage								16/06/10						
Bureau de la CLE						x							x	
Comité Technique de Suivi des Etudes	22/10/10					x		28/06/10					x	
CLE							28/05/10							
Commissions Géographiques / Thématiques														

PROCHAINE REUNIONS :
Rencontre des élus : Aval du bassin : mardi 25 mai et Amont du bassin : Lundi 31 mai
Prochain CTSE : vendredi 28 juin (après midi) à VAAS
Rencontre des élus : (désherbage – gestion différenciée) : 17 juin 2010
Prochaines commissions géo-thématiques : mi septembre 2010

ANNEXE : Liste de présence

Collège des élus

NOM	Prénom	Organisme - Institution	Représenté par
BORDIER	Claude	Représentant des Maires du Loir et Cher	
CHAUVEAU	Guy-Michel	Représentant des Maires de la Sarthe	
COHU DE LASSENCE	Galiène	Représentant des Maires de la Sarthe	
CUREAU	Michel	Représentant des Maires du Loir et Cher	DRIEN Virginie
DENIZET	Gérard	Représentant des Maires de la Sarthe	METIVIER Joël
FAUVE	Serge	Conseil général de l'Eure et Loir - élu	
GAUJARD	Philippe	Représentant des Maires d'Eure et Loir	
IMBAULT	Dominique	Représentant des Maires d'Eure et Loir	
LEVACHER	Alain	Représentant des Maires d'Eure et Loir / Syndicat Intercommunal Vallée du Loir 28	
MARCHAND	André	Conseil général du Maine et Loire - élu	
NORQUET	Elie	Représentant des Maires du Loir et Cher	
TRICOT	Frédéric	Représentant des Maires du 41/ SIERVAL	
ZAMARLIK	Henri	Conseil général de l'Indre et Loire - élu	

Collège des usagers et des associations

NOM	Prénom	Organisme - Institution	Représenté par
COINTRE	Jean-François	Associations pour la protection de la Nature	
POIRIER	Arsène	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	
AMARY	Gilbert	Associations pour la protection de la Nature	Perche Nature BULTHEEL Laure MARTIN Charlette
CHAPRON	Bernard	C.A.D.V.I.L.	
BELLIARD	Jean-Luc	CCI Pays de la Loire	
LANDRIEN	Jean-Loïc	Chambres d'Agriculture Pays de la Loire	HOUSEZ Sylvain
MANCEAU	Jacqueline	Chambres d'Agriculture Pays de la Loire	
CORMERY	Pascal	Chambres d'Agriculture Région Centre	ARRAULT Xavier

NOM	Prénom	Organisme - Institution	Représenté par
PELLETIER	Jacky	Chambres d'Agriculture Région Centre	HALLOUIN Isabelle
		Chambres d'Agriculture Région Centre	PERDEREAU Claude
DIEU	Alain	Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique Pays de la Loire	
BROSSARD	Michel	Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique Région centre	FETTER Pierre
LAMBALLE	Louis	Représentant tourisme	
DEBROU	Jean-Pierre	Représentant tourisme / Syndicat Intercommunal du Loir 72	
SOUBOUROU	Christian	UNICEM Pays de la Loire	AUBIN Patrick

Collège de l'état

NOM	Prénom	Organisme - Institution	Représenté par
BONIOU	Pascal	AELB - Délégation Anjou Maine	
		D.D.T. 37	Aymeric LORTHOIS
		D.D.T. 49	Laurent MAILLARD
		D.D.T. 72	Jean-Pierre MARTIN
ROBINET	Cléopâtre	D.R.E.A.L. Centre	
STEINBACH	Pierre	ONEMA Centre-Poitou-Charentes	

Assistaient également à la réunion :

Melle MOSNIER, animatrice du SAGE Loir

Bureau d'études SCE : Mme BOURGUET et Melle FILLONNEAU

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir : M. CHENEAU

Liste des absents et excusés

Collège des usagers et des associations

NOM	Prénom	Organisme - Institution
DORLENCOURT	Francis	Associations de consommateurs
DE TARADE	Loïc	CCI Pays de la Loire
LAGACHE	Ghislaine	Chambres d'Agriculture Pays de la Loire
DHENNIN	Jean-Noël	Chambres d'Agriculture Région Centre
QUEMENER	Jean-Marie	D.R.E.A.L. Pays de Loire
BLANCHARD	Jean Bernard	Tourisme / SMPVL - ADVL

Collège des élus

NOM	Prénom	Organisme - Institution
ARNAULT	Luc	Représentant des Maires de la Sarthe
BARBIER	Claude	Représentant des Maires de l'Orne
BRETEAUX	Gérard	Conseil régional de la Région Centre
BROSSARD	Raymond	Représentant des Maires de la Sarthe
COME	Catherine	Représentant des Maires de l'Indre et Loire
DAUMAS	Henri	Représentant des Maires du Loir et Cher
DE NICOLAY	Louis-Jean	Conseil général de la Sarthe
DHUY	Dominique	Représentant des Maires du Loir et Cher
FOUQUET	Monique	Représentant des Maires d'Eure et Loir
GERONDEAU	Jean-Pierre	Représentants des établissements publics locaux
LE GALL	Sylvie	Conseil régional des Pays de la Loire
LEFEVRE	Eric	Représentant des Maires de la Sarthe
LOGEAIS	André	Représentant des Maires du Maine et Loire
MACHETON	Daniel	Représentant des Maires de la Sarthe
MANCEAU	Jean-François	Représentant des Maires d'Eure et Loir
MORIN	Christiane	Représentant des Maires du Loir et Cher
PICARD	René	Représentant des Maires de la Sarthe / Syndicat Intercommunal de l'Argance
PILLEFER	Bernard	Conseil général du Loir et Cher
TEROUINARD	Claude	Représentant des Maires d'Eure et Loir
THIBAUT	Max	Représentant des Maires du Maine et Loire - SI Verdun
WEBER	Robert	Représentant des Maires d'Eure et Loir

Collège de l'état

NOM	Prénom	Organisme - Institution
		D.D.T. 28
		D.D.T. 37
		D.D.T. 41
		D.D.T. 45
		Préfecture 37
		Préfecture 41
HOUSSIN	Jean-François	Préfecture 72
CARAVA	André	Préfecture de la Région Centre